

Décision

Générale

colonial

Décision n° 12-101-1905 nommant une commissions chargée de préparer l'exposition de Marseille en 1906.

n° 12-101-1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 février 1905

Numéro JO
n° 101 du 01/04/1905

Date du numéro
1 avril 1905

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Coïlonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret autorisant l'ouverture à Marseille er 1906 d'une Exposition Colonirle et attendu que la Colonie en relations directes avec ce port, où elle trouve à écouer une partie de ses produits à intérêt à Sy faire convenablement représenter.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Une commission de : MM. Dubarry, secrétaire général, président. Amouroux, chef du service des travaux publics. Antonelli, chef du fer bureau au Secrétariat Général. Ghaleb, commerçant. Kalos, commerçant. Kévorkoff, commerçant. Marill, commerçant. Vigier, commerçant. Vée, chet d'exploitation à la Cie des Chemins de fer Ethiopiens, est nommée pour préparer un projet d'exposition dela Côte Française des Somalis, à l'Exposition Coloniale de Marseille en 1906.

Art. II

— La présente décision sera communiquée el enregistrée partout où besoin sera.

Signé: P. PASCAL.